

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 02/02/2012

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne pouvoir à MICHAUD Sylvie, MICHARD Jean-Louis qui donne pouvoir à PERRIN Raphaël, GINDRE Nicolas,
Secrétaire de séance	RAFFIN Christelle

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2011 suscitant une remarque de M. Jean-Christophe SAVOIE sur le point n° 1 relatif aux horaires d'ouverture de la Maison de l'Enfance. Bien qu'il comprenne les arguments avancés, M. SAVOIE regrette le parti pris contre les enseignants et craint une mauvaise interprétation par les lecteurs de ce compte-rendu.

M. le Maire, seul, assume ses propos qu'il a demandé de consigner tels quels.

Il précise qu'il ne s'agit pas de stigmatiser une profession particulièrement mais dans le cadre des débats et messages échangés au travers du comité de pilotage de la Maison de l'Enfance, M. le Maire considère que les administrés doivent parfois savoir raison gardée et considère que cette remarque était nécessaire et importante.

M. SAVOIE absent au moment de la discussion de ce sujet n'avait donc pas pu s'exprimer. Cette mise au point étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I. S I E PLATEAU DES ROUSSES : APPROBATION STATUTS

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses informant de l'absence totale de statuts du Syndicat depuis sa création le 13/04/1955 et de la nécessité de s'en doter.

Les statuts présentés, approuvés par le Comité Syndical et soumis à approbation des communes adhérentes : les Rousses, Lamoura, Septmoncel, Prémanon, Bois d'Amont et Lajoux, rappellent l'objet du Syndicat, à savoir :

- la construction, l'extension, la rénovation et l'entretien du réseau d'alimentation en eau potable,
- la production d'eau potable,
- l'exploitation du réseau jusqu'aux points de livraison chez les usagers,
- la protection du ou des points de prélèvement.

Le Syndicat peut également vendre de l'eau potable en gros à des tiers non membres si des quantités restent disponibles, et assurer des prestations de service.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine les statuts, mais souhaite un amendement concernant la question de l'alimentation des points de défense incendie, voire, dans certaines conditions, de leur création.

II. ONF : COMMERCIALISATION DES PARCELLES "CANTON DES DOUAS"

M. le Maire présente la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) de commercialiser les parcelles A et B du Canton des Douas (secteur de la Cernaïse) pour les coupes de l'exercice 2011. L'ONF reversera ensuite à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, déduction faite du 1 % de frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour que l'ONF conduise la négociation et conclut le contrat de vente desdites parcelles, et autorise M. le Maire à signer tout document présenté par l'ONF pour la mise en oeuvre de ces mandats.

III. CENTRE DE GESTION : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion du Jura en date du 11/01/2012 qui propose aux différentes collectivités du Département de négocier le meilleur contrat d'assurances groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à missionner le Centre de Gestion du Jura pour organiser une procédure de mise en concurrence et proposer un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative. Le choix communal interviendra en définitive au terme de la consultation.

IV. MAISON DE L'ENFANCE : ASSURANCE PERSONNEL / ADHESION ANCV ET CESU

A) ASSURANCE PERSONNEL

M. le Maire informe l'assemblée que dans l'attente de l'offre du Centre de Gestion du Jura, une assurance doit être contractée pour les personnels non titulaires de la Fonction Publique (non affiliés à la CNRACL) en cas d'arrêt de travail.

La Compagnie d'assurances AXA propose la tarification suivante :

- taux de 1.55 % sur masse salaires annuels avec franchise de 10 jours fermes maladie
- taux de 1.35 % sur masse salaires annuels avec franchise de 15 jours fermes maladie
- taux de 1.15 % sur masse salaires annuels avec franchise de 30 jours fermes maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, opte pour la proposition du taux de 1.35 % sur masse salaires annuels avec franchise de 15 jours fermes maladie.

B) ADHESION ANCV ET CESU

M. le Maire fait part de sollicitations à maintes reprises de familles souhaitant régler les prestations de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec des chèques vacances.

Le coût de traitement des chèques vacances ANCV pour la collectivité représente 1 % du montant des chèques déposés ; si le dépôt est inférieur à 200 €, le coût forfaitaire est de 10 €.

De même, certaines familles sollicitent la collectivité pour régler les prestations de la crèche au moyen de chèques emploi-service universel CESU - garde d'enfants 0/6 ans.

Les frais d'inscription à cet organisme sont gratuits mais le coût de remise forfaitaire est de 5.95€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'adhésion aux organismes ANCV et CESU.

V. TARIF LOCATION SALLE PRESBYTERE POUR ESTHETICIENNE

M. le Maire rappelle la demande de Mme Monica REGAD, esthéticienne, d'utiliser une salle du presbytère environ une fois par mois pour exercer son activité.

Actuellement, le montant de participation demandé à la coiffeuse pour l'utilisation des locaux du Presbytère est de 30 € par séance dont 10 € reversé au Club Paix et Joie.

Considérant que les coûts de fonctionnement seront moindres pour l'esthéticienne, notamment les frais liés à l'utilisation de l'eau chaude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'établir les tarifs suivants :

- 30 € par séance pour la coiffeuse,
- 20 € par séance pour l'esthéticienne,
dont 10 € reversés au Club Paix et Joie au titre de l'usage de certains de ses équipements.

Dans la mesure du possible, le planning d'utilisation des salles du Presbytère sera le même pour les 2 activités.

VI. PROJET LOTISSEMENT

M. le Maire reste dans l'attente du résultat des trois consultations lancées sur l'implantation du lotissement : plan d'emprise avec relevé topographique de zonage.

VII. COURRIERS DIVERS

A) P N R : DEMANDE SUBVENTION POUR FONTAINE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 19/12/2011 de M. le Président du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura qui fait suite à la demande de subvention déposée pour la restauration de la fontaine Dalloz.

Cette demande ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'Aide Régionale Franche-Comté - matériaux locaux, petit patrimoine rural- les aides pour 2012 étant orientées prioritairement sur les restaurations de bardage en tavaillons et de greniers forts.

Proposition est faite de prendre contact avec le Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine.

Par ailleurs, l'Entreprise DALLOZ Frères ainsi que les Editions DALLOZ seront sollicitées à réception du projet définitif.

B) OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

M. le Maire communique le projet de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage de développer un programme de suivi photographique du lynx. A l'instar des voisins suisses, des appareils seront installés sur différents sites pendant les mois de février et mars afin de photographier les flancs des lynx et détecter leur population et leurs déplacements. Une ou deux paires d'appareils seront placés par commune et seront signalés ; ils ne devront pas être déplacés, manipulés ou perturbés sous peine de compromettre le bon déroulement de l'étude.

C) DEMANDE DE M. BERNARD CLERC

M. le Maire fait part d'une demande de M. Bernard CLERC pour une participation de la collectivité à la réfection du mur de soutènement de la Rue du Repos.

Il rappelle que pour créer le parking de l'immeuble Le Rubis, la commune avait échangé une parcelle avec M. Bernard CLERC qui avait dû ensuite réaliser un accès à sa maison et faire effectuer des travaux de soutien du mur par crainte qu'il ne s'effondre.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de se rendre sur place et de donner réponse après réflexion.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) DEMANDE DE LOCATION APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire fait part de la demande d'un jeune en recherche de logement sur une base de loyer d'environ 350 €.

Or, depuis le 01/07/2011, un appartement de type T3 situé dans le bâtiment du groupe scolaire est vacant, le loyer se montant à 401.43 €.

Considérant l'urgence et l'absence de disponibilité d'appartement de type T1 ou T2, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à proposer la location d'une partie de cet appartement, représentant ainsi un T2, sur la base d'un loyer mensuel de 300 €.

B) RENOUVELLEMENT CONTRAT C.A.E.

M. le Maire informe l'assemblée que le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) de M. Florian PICARD arrive à son terme le 16/02/2012 et qu'il y a possibilité de le reconduire pour six mois. La prise en charge par l'Etat est de 85 % à compter du 01/01/2012 contre 75 % antérieurement.

La prorogation du contrat est acceptée à l'unanimité.

C) SIDEC - DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DU JURA - RESULTATS 2010

M. le Maire fait état du bilan d'activité 2010 du Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipement et de e-communication du Jura (SIDEC du Jura).

La progression du nombre de clients est en ralentissement ; la consommation d'électricité, elle, a monté de 4 %.

La grande majorité des usagers bénéficient du tarif bleu.

6 % des consommateurs jurassiens ont souscrit une offre de marché, correspondant à la moyenne nationale.

Quant au patrimoine, concédé à ERDF, il comprend :

- Un réseau Haute Tension de 4 007 km, en grande partie aérien,
- Un réseau Basse Tension de 3 861 km dont 1 052 km en souterrain, 2 346 km en aérien torsadé et 463 km en aérien nu.
- Les postes de transformation, les branchements et les compteurs.

Le linéaire de réseau Haute Tension d'âge supérieur à 40 % ne cesse de progresser. Le SIDEC s'inquiète de cette situation et a attiré l'attention d'ERDF afin qu'il réalise les travaux nécessaires de renouvellement relevant de sa compétence.

Sur la qualité de la distribution publique d'électricité intervient le temps moyen de coupure par usager, toutes causes confondues : incidents et travaux. En 2010, il a été de 87 minutes dans le Jura contre 119 minutes au niveau national.

Sur la qualité de l'alimentation sont comptabilisées les chutes de tension. Le nombre de clients mal alimentés représente 1.4 % du nombre total d'usagers.

Le bilan de la distribution d'électricité en 2010 pour la commune de SEPTMONCEL fait ressortir les données suivantes :

- 556 clients bénéficient du tarif bleu
- 3 clients du tarif jaune > 36kVA
- 2 clients HTA au tarif vert
- 8 clients ont souscrit une offre de marché.

Quant à la typologie des ouvrages :

- 19 172 m de réseau Haute Tension dont 84 % sont en aérien nu (contre 67 % au niveau du Jura)
- 28 222 m de réseau Basse Tension dont 13 % en souterrain (27 % au niveau du Département) et dont 3006 m faible section - 11 % - sont les ouvrages les plus sensibles aux aléas climatiques, correspondant aux ouvrages les plus anciens.

Enfin, 9 clients sont considérés mal alimentés, soit 1.7 %.

D) RECHERCHE D'UN STAGIAIRE POUR REFONTE SITE INTERNET

Mme Sylvie MICHAUD rappelle que le site internet a été créé en 2003 et qu'il nécessite une refonte afin de permettre des mises à jour plus aisées.

Une recherche va être menée auprès d'écoles de Conception de Sites, afin de proposer ce travail à un stagiaire, tâche qui peut être complétée par un travail d'été.

E) PERMIS DE CONSTRUIRE DECHETTERIE

M. le Maire confirme que le permis de construire de la déchetterie a été accordé, avec toutefois l'engagement d'installer une défense incendie en conformité avec la loi, à savoir assurer une réserve d'eau de 120 m³.

Une canalisation traditionnelle n'est donc pas réalisable. Sont à l'étude soit des travaux pour constituer une réserve d'eau recouverte d'une bâche, soit l'installation d'une cuve avec récupération d'eaux pluviales. La solution la moins onéreuse sera retenue.

E) TRAVAUX EN COURS

1°) Fuites à la Maison de l'Enfance

Suite à une réunion sur le terrain entre l'entreprise de maçonnerie CLEMENT, l'architecte M. BISSIEUX et M. le Maire, l'entreprise CLEMENT s'engage à prendre en charge les problèmes d'étanchéité et de drainage ainsi que la partie à crépir.

La peinture de la façade sera réalisée par des jeunes en emploi d'été.

2°) Fontaine

La taille de la fontaine est en cours à l'Atelier Pierre Créative de CHAMPDOR.

Des propositions de ferronnerie réalisées par M. Henri PILLARD ont été soumises afin de sécuriser le bac dans l'hypothèse d'installation de bancs à l'arrière de la fontaine.

Par un vote unanime, il a été décidé de ne pas aménager de bancs à l'arrière de la fontaine, et donc, de ne pas prévoir de ferronneries.

Par ailleurs, il restait à finaliser le choix du dallage autour de la fontaine. Par un vote unanime également, il a été décidé de daller le sol en pierres de Champdor, et de faire évaluer le coût d'un sol chauffant.

3° - Salle de musique

Une réception des travaux aura lieu vendredi 3 février à 17 h en présence des membres des différentes associations, des artisans et des élus.

La population sera invitée à l'inauguration, lors du transfert de propriété de la Fanfare du Haut-Jura à la commune.

Un règlement devra être rédigé avec un planning d'occupation de la Salle, la Fanfare la réservant le vendredi soir pour ses répétitions et celles de l'orchestre des élèves.

Toutes les consignes relatives aux tarifs, aux réservations, à l'entretien, ... devront être consignées dans le règlement.

F) FERMETURES DE CLASSES

M. le Maire communique que les classes menacées de fermeture sur les RPI Lajoux/Lamoura et La Pesse/Les Bouchoux sont sorties du champ d'étude.

En revanche, les 2 postes d'enseignant de l'Ecole des Neiges de Lamoura sont menacés. Ce sont en réalité 2 postes de professeur des écoles mis à disposition des PEP par l'Inspection Académique, qui dirigent l'établissement.

Si cette suppression venait à être confirmée, l'établissement se verrait contraint de fermer.

Cette structure, en outre, fournit en repas toute l'année les cantines des Ecoles des Moussières, de Septmoncel et de Lamoura.

Une manifestation de soutien aura lieu devant l'Ecole des Neiges le 11 février 2012 à 11 heures.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite prendre une motion soutenant le maintien des classes et des postes d'enseignants dans des structures parallèles qui plus est, rendent service aux collectivités locales en fournissant les repas dans les cantines.

G) SITUATION DU V.V.L. DE LAMOURA

M. le Maire informe que le Comité Syndical du Village de Vacances de Lamoura n'a pas encore délibéré pour accorder sa signature au repreneur GECO.

Une prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu le 04/02/2012 au cours de laquelle une nouvelle proposition sera présentée, émanant de la Société d'Economie Mixte Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) qui gère des bâtiments sociaux dans l'Ain et Rhône Alpes.

G) FIBRE OPTIQUE A SEPTMONCEL

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite prendre une motion sollicitant les Services de l'Etat, le Département et les Opérateurs Telecom pour 'avoir un regard bienveillant sur les besoins en fibre optique de la commune de Septmoncel, notamment avec la présence de l'entreprise DALLOZ qui a des enjeux importants en la matière.

Séance levée à 23 h 30
Affiché le 09/02/2012

Le Maire,
Raphaël PERRIN